

Finances

Plan financier 2016-2020: Réactualisation

Novembre 2015

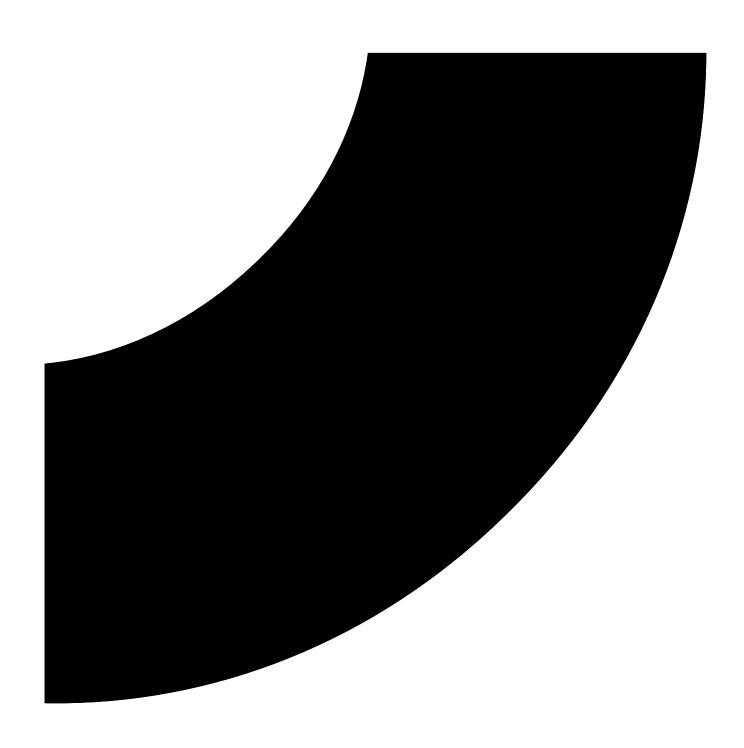


Table des matières

1.	Intr	oduction	1
1	1	Synthèse des résultats de la planification financière 2016-2020	1
1	.2	Structure du présent document	2
2.	Ana	lyse de l'évolution des charges et des produits des 10 dernières années	2
2	2.1	Evolution des charges	2
	2.1.1		
	2.1.2		
2	2.2	Evolution des produits	6
	2.2.1		
	2.2.2	Moyennes des augmentations des produits	
3.	Elén	nents retenus par le Conseil communal pour l'établissement du plan financie	er
20 :	16-20	20	_ 10
3	3.1	Contexte économique	10
3	3.2	Synthèse des autres modifications législatives et financières importantes	12
	3.2.1	Objectifs de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)	12
	3.2.2	Réflexion sur les mesures structurelles et d'économies de l'Etat de Fribourg	13
	3.2.3	Réflexions sur l'augmentation du taux d'impôt	13
3	3.3	Critères des charges	14
	3.3.1	Charges du personnel : rubrique 30	14
	3.3.2	Biens services et marchandises : rubrique 31	14
	3.3.3	Intérêts passifs : rubrique <mark>32</mark>	14
	3.3.4	Amortissements : rubrique 33	15
	3.3.5	Remboursements et participations à des collectivités publiques : rubrique 35	15
	3.3.6	Subventions accordées : rubrique 36	16
3	3.4	Critères des revenus	16
	3.4.1	Revenus <mark>40</mark>	17
	3.4.2	Revenus des biens 42	17
	3.4.3	Contributions, émoluments, taxes, ventes 43	17
	3.4.4	Remboursements de collectivités publiques <mark>45</mark>	17
4.	Evo	lution des budgets selon les critères retenus	17
4	l.1	Scénario optimiste : Evolution des budgets avec 2.5% d'augmentation des impôts	18
4	1.2	Scénario moyen : Evolution des budgets avec 2.1% d'augmentation des impôts	20
4	1.3	Scénario pessimiste : Evolution des budgets avec 1.8% d'augmentation des împôts	22
_	Com	clusion	25

Plan financier 2016 - 2020 - Réactualisation

1. Introduction

1.1 Synthèse des résultats de la planification financière 2016-2020

Après la réalisation du budget 2016 de la Ville de Fribourg qui présente un bénéfice de CHF 139'219 (sur un total de charges de CHF 238.0 millions), le plan financier a été réactualisé. Pour les années 2017 à 2020, selon les scénarios optimiste (+2.5%), moyen (+2.1%) et pessimiste (+1.8%) de l'évolution annuelle des recettes fiscales, les résultats projetés sont les suivants :

Résultats prévisibles	2017	2018	2019	2020
Scénario optimiste (2.5%)	643	829	-505	-2′394
Scénario moyen (2.1%)	80	-335	-2′315	-4'903
Scénario pessimiste (1.8%)	-642	-1′217	-3′675	-6′778

en milliers de CHF

Ces projections intègrent l'augmentation d'impôt de 4.3 points dès 2014, soit un taux de 81.6% pour les personnes physiques et morales.

Dans le scénario moyen (augmentation de 2.1% des recettes fiscales), considéré comme référence réaliste pour la planification 2016-2020, la projection tend vers une situation légèrement déficitaire dès 2018 pour atteindre en 2020 un déficit de 2.13% des charges structurelles. Les taux ont été revus à la baisse pour chaque scénario par rapport aux plans précédents qui chiffraient les prévisions optimistes à 3%, moyennes à 2.5% et pessimistes à 2%. Ce scénario intermédiaire justifie l'augmentation d'impôts obtenue par le Conseil communal en 2014.

Les projections faites découlent en majeure partie de l'évolution des comptes de ces 10 dernières années; celles-ci ont été complétées par des éléments de planification future (mentionnés en détail dans le chapitre 4) qui viendront plus ou moins fortement influencer l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. La liste suivante, non exhaustive, indique quelques éléments dont l'impact financier influencera la planification financière 2016-2020 :

- La situation économique générale et ses perspectives au niveau international, national et cantonal;
- Les modifications légales au plan fédéral qui peuvent avoir des influences sur la répartition des charges entre cantons et communes ;
- Les modifications légales au niveau cantonal;
- Le programme de mesures structurelles et d'économie 2014-2017 de l'Etat de Fribourg ;
- D'éventuelles nouvelles décisions du Grand Conseil sur la fiscalité ayant pour conséquence une diminution de la croissance des recettes fiscales communales ;
- Les décisions politiques du Conseil communal et du Conseil général ;
- La fiscalité des personnes morales suite à la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) ;
- Les éventuels besoins d'assainissement de sites pollués (Pila).

Les chapitres suivants rapportent des paramètres retenus pour l'évolution des charges et des produits et qui concluent au tableau récapitulatif ci-dessus.

1.2 Structure du présent document

La planification financière est conçue selon une logique d'organisation et de budget ; elle est un outil de gestion qui permet aux autorités de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans. Elle a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des recettes et des charges de fonctionnement ; elle cherche ainsi à établir la "marge nette d'autofinancement" sur les prochaines années pour financer :

- Les projets déjà décidés par le Conseil général, mais pas encore réalisés ou en cours de réalisation;
- Les équipements de remplacement, c'est-à-dire la partie des investissements communaux existants qui arrivent en fin de vie et qui doivent être remplacés simplement pour maintenir une même qualité des prestations;
- Les nouveaux équipements, appelés aussi investissements de développement, car ils apportent un plus à la Commune afin de renforcer son attractivité.

La planification financière ne mesure pas l'efficience ou l'efficacité des prestations communales. Le critère de choix ne se réfère pas à la rentabilité des opérations, mais à l'équilibre durable des budgets. Son déroulement est formé de trois étapes, qui constituent aussi la trame de ce document.

Le Conseil communal propose, en premier lieu, de procéder à l'analyse des comptes des dix dernières années pour permettre de tirer des tendances pour l'avenir. Cette analyse est présentée en mentionnant les principaux évènements comptables par rubrique. Suite à cette rétrospective présentée dans le chapitre 2, le chapitre 3 intègre le contexte socio-économique pour ensuite énoncer les critères de charges et de produits retenus. Les propositions de taux retenus par rubrique comptable selon les comptes de charges et de produits par nature y sont expliquées et argumentées. Le chapitre 4 présente les analyses et les perspectives d'évolution des charges et des produits partant du budget 2016 pour s'étaler sur quatre années. Pour terminer, le Conseil Communal fait part de ses remarques et présente ses conclusions dans le chapitre 5.

2. Analyse de l'évolution des charges et des produits des 10 dernières années

2.1 Evolution des charges

En fonction de la classification comptable par nature, six groupes de charges ont été répertoriés et analysés pour les exercices 2005 à 2014. Il s'agit des rubriques suivantes :

N° Rubrique	Libellé
30	Charges du Personnel
300	Autorités et commissions
301	Personnel administratif et d'exploitation
303	Assurances sociales
304	Caisses de pensions et de prévoyance
305	Assurance-maladie et accidents
306	Prestations en nature
307	Prestations aux retraités (pont AVS)
308	Personnel temporaire
309	Autres charges de personnel
<mark>31</mark>	Biens, Services et Marchandises
310	Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement
311	Mobilier, machines, véhicules
312	Eau, énergie, combustibles

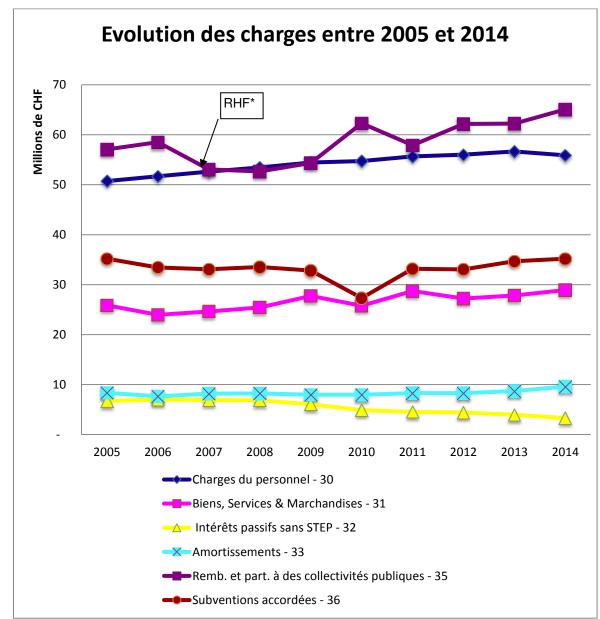
N° Rubrique	Libellé
313	Autres marchandises
314	Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles
315	Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation
317	Dédommagements
318	Honoraires et prestations de service
319	Impôts, taxes, cotisations et autres frais
<mark>32</mark>	Intérêts passifs
321	Dettes à court terme
322	Dettes à moyen et long terme
329	Autres intérêts passifs
33	Amortissements
331	Amortissements ordinaires
332	Amortissements complémentaires
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques
350	Confédération
351	Cantons de Fribourg
352	Autres communes
36	Subventions accordées
362	Communes
363	Propres établissements
364	Sociétés d'économie mixte
365	Institutions privées (crèches)
366	Personnes physiques (aides sociales)

Les comptes communaux présentent aussi bien des dépenses et recettes réelles que des écritures purement comptables de charges et de produits, telles que les opérations sur les comptes de réserves, les imputations internes et les amortissements supplémentaires. Il est alors nécessaire de corriger ces résultats. Les écritures comptables ne sont pas prises en considération : elles gonflent les totaux de la classification fonctionnelle, sans modifier le résultat final, ce qui fausse la comparaison par année ou par fonction. Le but est de considérer les dépenses effectives de fonctionnement, celles auxquelles la Commune n'échappera pas durant les années à venir. Cette opération vise à mettre en évidence les décaissements effectifs structurels.

Les rubriques 38 "attributions aux réserves" et 39 "imputations internes" n'ont pas été retenues dans ces analyses. L'attribution aux réserves n'évolue pas de manière importante et ses montants initiaux ne sont que très peu représentatifs dans le tableau ci-dessous. Pour les imputations internes, elles évoluent de la même façon entre les charges et les produits et n'ont de ce fait pas d'influence sur le résultat.

Il est toutefois nécessaire de préciser qu'en 2013 la réévaluation du patrimoine financier implique des gains comptables extraordinaires à épurer puisqu'il s'agit de montants uniques ou du moins irréguliers. La rubrique 399 est dès lors soustraite de ce gain comptable, il en est de même pour sa contrepartie qui se trouve dans les produits de la rubrique 424, attribution à la réserve de réévaluation.

En outre, les charges liées à l'amortissement (rubrique 33 "amortissements") de la STEP et des canalisations, financées par des taxes spéciales, n'ont pas été prises en compte. Il faut aussi relever que les opérations comptables extraordinaires (rubrique 33 "amortissements") liées à la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg en 2009 ont été enlevées.



Le tableau synoptique ci-dessous présente ces résultats.

*RHF: Réseau hospitalier fribourgeois

2.1.1 Commentaires

La rubrique 30 "Charges du personnel" reste en augmentation assez linéaire. Les charges entre 2005 et 2014 sont passées de CHF 50.727 millions à CHF 55.879 millions soit une augmentation totale de 10.16%. Les équivalents plein temps (EPT) sont passés de 452.59 à fin 2005 à 465.6 à fin 2014, alors que la population résidente a augmenté de 12.36% du 30 septembre 2005 au 30 septembre 2015.

Si l'objectif du 1.5% d'augmentation annuelle est atteint, il est important de souligner que les charges du personnel ont été diminuées dès 2014 suite à la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg. Cet effet diminue de CHF 1.5 million les charges de personnel en 2014. De plus, la non-inflation de ces dernières années implique que les salaires n'ont pas subi d'indexation.

La rubrique 31 "Biens services et marchandises" a diminué de 5.09% de 2011 à 2012, principalement en raison de la diminution des charges énergétiques, des autres marchandises, des prestations de tiers pour

l'entretien d'immeubles et d'honoraires de prestation de service. Cette diminution ne s'est pas reproduite en 2013, qui marque une légère augmentation de 2.30% par rapport aux comptes, alors que le budget annonçait un montant plus élevé. Sur les 10 dernières années, la tendance demeure tout de même en légère augmentation moyenne de 1.94% annuelle. De manière globale il est remarqué une diminution en 2006, puis une augmentation modérée en 2007 et 2008, ceci malgré le fort accroissement des coûts énergétiques. En 2009, la forte augmentation est due à l'intégration d'une provision de CHF 1 million pour un risque juridique. En 2011, la croissance provient de la provision sur débiteurs douteux qui a été créditée de plus de CHF 2.5 millions. En 2014, l'augmentation est principalement due à la mise en provision de CHF 1 million pour risque juridique. Ces charges entre 2005 et 2014 sont passées de CHF 25.89 millions à CHF 28.91 millions soit une hausse totale de 12.41%.

La rubrique 32 "Intérêts passifs sans STEP" est restée très stable jusqu'en 2008 pour ensuite régresser chaque année. Ceci est dû à une diminution du taux d'intérêt moyen des emprunts de la Commune passant de 3.35% en 2004 à 1.83% en 2012 et à 1.34% en 2014. La dette est passée de CHF 217.3 millions en 2006 à CHF 168.5 millions en 2011 et a augmenté à CHF 178.5 millions en 2013 et à CHF 179.5 millions en 2014. Les charges de la dette entre 2005 et 2014 sont passées de CHF 6.695 millions à CHF 3.299 millions soit une diminution totale de 50.7%.

La rubrique 33 "Amortissements" qui n'intègre pas les amortissements liés à la STEP évolue en fonction des investissements votés et de la durée d'amortissement prévue. Ces charges sont passées de 2005 à 2014 de CHF 8.352 millions à CHF 9.622 millions.

Le tableau montre que les charges de la rubrique 35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques" subissent des variations importantes au fil des années. En effet, différents changements de lois ont impliqué de fortes évolutions dans les différents comptes regroupés sous cette rubrique soit :

- En 2007, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le Réseau hospitalier fribourgeois (RHF) a entraîné la suppression de la participation des communes aux charges des hôpitaux. De ce fait, cette rubrique a diminué de CHF 8 millions. Afin de compenser les conséquences financières de cette réforme (charges supplémentaires pour le Canton, charges en moins pour les Communes), la Ville de Fribourg s'est vu diminuer son coefficient d'impôt de 0.85 à 0.773 CHF;
- En 2008, l'introduction de la nouvelle RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) a modifié de manière fondamentale la répartition des charges entre le Canton et les communes. Les comptes 2008 ont bénéficié d'un remboursement important de la part de l'OFAS, rattrapage des années antérieures concernant la rubrique 1030.351.25 "aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées". Cette diminution de charges était exceptionnelle et ne s'est plus répétée pour les années suivantes;
- En 2010, la mise en place de l'Agglomération a opéré un transfert de charges entre la rubrique 36 "Subventions accordées", qui a diminué de CHF 6 millions et la rubrique 35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques qui a augmenté du même montant ;
- En 2011, la nouvelle péréquation intercommunale transfère le coût de la péréquation dans la rubrique 36 "Subventions accordées". En effet, le calcul péréquatif n'est plus intégré dans toutes les factures adressées aux communes par le Canton, mais une seule facture indique le montant de participation de la Commune au fonds de péréquation ;
- L'année 2014 marque le début d'un catalogue de mesures permettant à l'Etat d'économiser par rapport à son plan financier un montant de CHF 114.4 millions en 2014, CHF 143.8 millions en 2015 et CHF 177.6 millions en 2016. Les mesures proposées touchent toutes les entités ayant rapport avec l'Etat. En 2013, les premières estimations démontraient que l'ensemble des mesures influençant de manière directe la Ville de Fribourg arrivaient à une charge supplémentaire estimée à CHF 250'000 pour le budget 2014. Le résultat du bouclement 2014, s'élève à CHF 1.5 million à la charge de la Ville de Fribourg. Il est important de relever que ces mesures d'économies ne diminuent pas les charges du Canton d'une année à l'autre, mais diminuent la progression de cellesci. Une évaluation des incidences sur les comptes communaux est en cours ; ce même exercice est prévu durant l'année 2016.

Globalement, cette rubrique 35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques" est passée de CHF 57.085 millions en 2005 à CHF 65.097 millions en 2014, soit une augmentation totale de 14.03%.

La rubrique 36 "Subventions accordées", évolue par paliers et en fonction de la situation économique pour l'aide sociale. Depuis 2006, il a été constaté une diminution de ces charges qui s'est confirmée jusqu'en 2011 (aides sociales : CHF 14.6 millions). Comme expliqué ci-dessus, cette rubrique a subi les changements liés aux nouvelles lois susmentionnées, ainsi qu'indirectement aux mesures structurelles d'économie de l'Etat.

Globalement, cette rubrique est passée de CHF 35.205 millions en 2005 à CHF 35.204 millions en 2014, soit une quasi-stabilité sur la totalité de la période.

2.1.2 Moyennes des augmentations de charges

Ce tableau, établi sur les données comptables des années 2005 à 2014, permet de constater l'augmentation des charges en fonction de la classification par nature. Pour chacune des rubriques, trois taux ont été retenus, soit :

- l'augmentation sur les 10 dernières années ;
- l'augmentation sur 10 années sans tenir compte de la plus forte hausse et de la plus forte baisse ;
- l'augmentation sur les 5 dernières années.

		2005-2014	2005-2014	2010-2014
		Moyenne sur 10 ans	Moyenne sans les extrêmes	Moyenne sur 5 ans
		%	%	%
30	Charges du personnel (sans effet CPPVF)	1.33	1.36	1.05
<mark>31</mark>	Biens, Services et Marchandises	1.94	1.93	1.05
<mark>32</mark>	Intérêts passifs sans STEP et CPPVF	-7.53	-7.68	-11.24
33	Amortissements (sans STEP)	2.68	3.00	3.94
35	Remboursements et part. à des collectivités publiques	2.01	1.85	3.92
36	Subventions accordées	0.69	0.28	2.14

2.2 **Evolution des produits**

En fonction de la classification comptable par nature, 3 groupes de produits ont été répertoriés et analysés pour les exercices 2005 à 2014, soit :

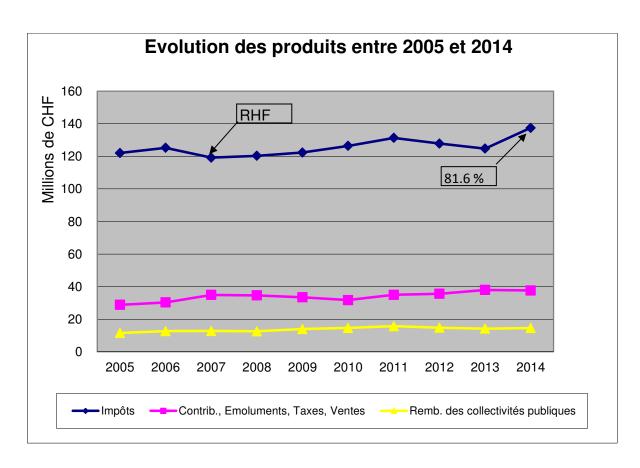
N° Rubrique	Libellé
40	Impôts
400	Impôts sur le revenu et la fortune
401	Impôts sur le bénéfice et le capital
402	Impôts fonciers
403	Impôts sur les gains en capital
404	Droits de mutations et de timbre
405	Impôts dur les successions et les donations
406	Impôts sur la propriété et sur la dépense

N° Rubrique	Libellé
<mark>43</mark>	Contributions, Emoluments, taxes, ventes
430	Contributions de remplacement
431	Emoluments administratifs
433	Ecolages
434	Autres redevances d'utilisation et prestations de service
435	Ventes
436	Dédommagements et remboursements de tiers
437	Amendes
439	Autres contributions
<mark>45</mark>	Remboursements de collectivités publiques
450	Confédération
451	Canton de Fribourg (participations aides sociales)
452	Autres communes et collectivités publiques (participation CO et aides sociales)

Les rubriques 41 "patentes, concessions", 42 "revenus de biens", 44 "part à des recettes sans affectation", 46 "subventions acquises", et 48 "prélèvements sur les réserves" n'ont pas été retenues dans ces analyses. Les montants de ces rubriques sont tous inférieurs à 10 millions et n'évoluent pas de manière significative dans le temps pour avoir une influence déterminante sur le résultat de la Commune. En 2013, le montant de réévaluation du patrimoine financier, sous la rubrique 424 n'est pas pris en compte, de même que sa contrepartie dans la rubrique 399, gains comptables.

Comme pour les charges, la rubrique 49 "imputations internes" n'a pas été retenue car elle n'a pas d'influence sur le résultat.

L'évolution de ces trois groupes de revenus, dont les produits liés aux taxes supplémentaires de la STEP et aux taxes de raccordement aux égouts ont été déduits, est présentée dans le graphique suivant.



2.2.1 Commentaires

Les recettes de la rubrique 40 "Impôts" ont augmenté de manière continue depuis 2003 mais cette croissance a été freinée suite à des décisions votées par le Grand Conseil ces dernières années :

- Diminution du barème fiscal pour l'année 2005 : coût estimé pour l'Etat environ CHF 5 millions, soit environ CHF 0.65 million pour la Ville de Fribourg ;
- Diminution fiscale acceptée par le Grand Conseil le 22 juin 2005 pour les familles à bas revenus : coût pour l'Etat estimé à CHF 5.5 millions, soit environ CHF 0.75 million pour la Ville de Fribourg ;
- Diminution du barème fiscal pour l'année 2006 : coût estimé pour l'Etat, environ CHF 10 millions, soit environ CHF 1.5 million pour la Ville de Fribourg;
- Diminution des recettes fiscales décidées par le Grand Conseil du 5 septembre 2008 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs dont l'incidence financière s'élève à quelques CHF 25 millions pour l'Etat, soit environ CHF 2.5 millions pour la Ville de Fribourg;
- Pour 2009, les diminutions du barème fiscal ont été effectuées pour tenir compte de la progression à froid, de l'amélioration des déductions sociales ainsi que de la mise en application de la diminution des dividendes. L'incidence financière pour le Canton s'élève à CHF 25 millions et à CHF 2.1 millions pour la Ville de Fribourg;
- Pour 2010, les diminutions concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt des personnes morales et l'impôt sur les prestations en capital. Globalement, l'incidence financière pour le Canton est de CHF 15.6 millions et de CHF 2.5 millions pour la Ville de Fribourg;
- Dès 2011, suppression des impôts spéciaux sur les immeubles: perte de revenu de CHF 1 million pour la Ville de Fribourg;
 Outre cette perte sèche, en 2011, les diminutions concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour une incidence de CHF 20 millions (réduction du taux de splitting), l'impôt sur la fortune pour une incidence de CHF 4 millions et une diminution de 10% de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le capital des personnes morales. Pour la Ville de Fribourg, ces nouvelles diminutions amputent les revenus de CHF 4.4 millions.
- La forte baisse des rentrées fiscales en 2012, soit une diminution de 2.66% n'est rien d'autre qu'une suite logique de l'année 2011. Ces répercussions sont également constatées sur les rentrées fiscales 2013 pour une diminution de 2.42%.

Au total, ces diminutions ont contribué à réduire la progression des revenus des recettes fiscales communales d'environ CHF 18 millions par année dès 2011. Cette analyse brute ne tient pas compte des éventuels départs ou arrivées de contribuables dont les revenus et/ou la fortune ont une influence sur les rentrées fiscales.

Pour rappel, la loi sur le réseau hospitalier fribourgeois (RHF) avait prévu une diminution du taux d'imposition des communes pour compenser l'augmentation du coefficient de l'impôt cantonal. De ce fait, les impôts 2007 ont été amputés d'un montant global de CHF 8 millions représentant la participation de la Ville de Fribourg à l'Hôpital cantonal.

Cette rubrique est passée de CHF 122.013 millions en 2005 à CHF 137.429 millions en 2014, soit une augmentation totale de 1.51%.

La rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes et ventes" est en stagnation depuis 2005, alors qu'elle avait subi une très forte hausse en 2003 liée à l'encaissement exceptionnel de taxes de la décharge de Châtillon. En 2007 et 2008, ces taxes de Châtillon ont plus que doublé par rapport à 2006 pour s'arrêter à CHF 4.9 millions, d'où l'explication de l'augmentation de cette rubrique en 2007 par rapport à 2006. En outre, les restrictions mises en place par la Confédération dans le cadre des assurances sociales (AI) ont une

répercussion directe sur les récupérations d'avance d'aide sociale. Le montant récupéré est passé de 6 millions en 2005 à CHF 4.5 millions en 2006 et pour tomber à CHF 2.6 millions en 2011. Finalement, cette rubrique, sans les taxes liées à la STEP, est passée de CHF 28.852 millions en 2005 à CHF 37.608 millions en 2014, soit 30.35% de plus et une augmentation moyenne annuelle de 1.65%.

La courbe de la rubrique 45 "Remboursements des collectivités publiques" montre une diminution de plus de CHF 3.2 millions des participations des autres communes et de l'Etat entre les années 2002 et 2005, ceci malgré une augmentation des charges durant cette même période. Heureusement, en 2006 cette rubrique a enregistré une hausse de plus CHF 1 million par rapport à 2005. Il faut rappeler que l'Etat, dès 2006, a à nouveau participé aux frais d'assurance-maladie accordés aux personnes à l'aide sociale. Quant aux frais d'assurance-maladie concernant les personnes ne touchant pas d'aide sociale, ils sont aussi pris en partie en charge, dès 2007, par le Canton. Depuis, ces recettes sont restées très linéaires et ont subi une diminution de l'ordre de 6% entre 2011 et 2012 et de 3.85% entre 2012 et 2013 essentiellement due à la diminution du subventionnement par l'Etat des assurances maladie suite à des ADB. En 2011, l'Etat avait repris ces charges et en compensation avait diminué sa participation à l'aide sociale de 50% à 40%. Cette rubrique est passée de CHF 11.562 millions en 2005 à CHF 14.608 millions en 2014 soit une augmentation totale de 26.34% et une augmentation moyenne de 1.07% par an.

2.2.2 Moyennes des augmentations des produits

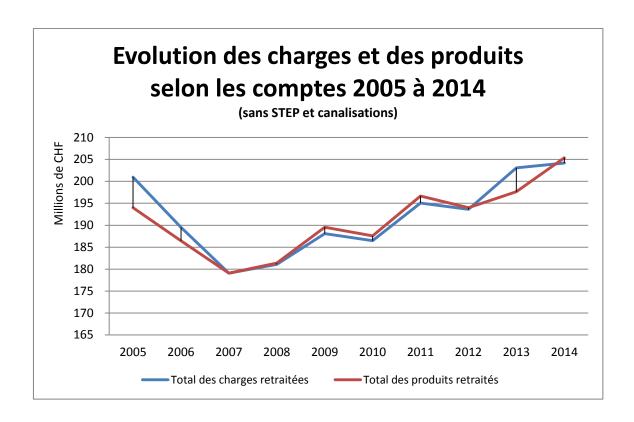
Ce tableau établi sur les données comptables des années 2005 à 2014 permet de constater l'augmentation des produits en fonction de la classification par nature. Pour chacun des produits répertoriés, trois taux ont été retenus, soit :

- l'augmentation sur les 10 dernières années ;
- l'augmentation sur 10 ans sans tenir compte de la plus forte hausse et de la plus forte baisse;
- l'augmentation sur les 5 dernières années.

Pour permettre une meilleure comparaison, le Conseil communal propose une première statistique des impôts avec la diminution du taux d'imposition de 0.85 à 0.773 CHF dès 2007, et l'augmentation à 0.816 CHF en 2014 et une seconde où les chiffres de 2007 à 2014 neutralisent l'effet de la bascule fiscale liée à la reprise du réseau hospitalier fribourgeois (RHF) par le canton.

		2005-2014	2005-2014	2010-2014
		Moyenne sur 10 ans	Moyenne sans extrêmes	Moyenne sur 5 ans
		%	%	%
40	Impôts (77.3% dès 2007 et 81.6% dès 2014)	1.51	1.22	0.77
40	Impôts (sans bascule d'impôts en 2007)	2.05	1.69	2.32
<mark>43</mark>	Contributions, émoluments, taxes, ventes	1.65	1.67	2.51
<mark>45</mark>	Remboursements de collectivités publiques	0.97	1.78	1.07

Pour conclure sur cette rétrospective des charges et des produits de 2005 à 2014, le tableau suivant regroupe leur évolution. Les imputations internes sont soustraites tant du côté des produits que du côté des charges. De plus, les charges sont diminuées des intérêts et amortissements liés à la STEP et aux canalisations ; les produits sont eux diminuées des taxes de raccordement à la STEP et des taxes supplémentaires liées aux canalisations de l'évacuation des eaux.



3. Eléments retenus par le Conseil communal pour l'établissement du plan financier 2016-2020

3.1 Contexte économique

Le Conseil communal reprend ci-dessous les tendances conjoncturelles de l'automne 2015, document émis par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Ce document permet au Conseil communal de mettre en place une stratégie de planification dans une vision globale :

Tendances conjoncturelles, automne 2015

(données et informations incluses jusqu'à mi-septembre 2015)

Survol

Suite à l'importante appréciation du franc suisse, à la mi-janvier, la croissance économique de la Suisse est restée pratiquement figée durant le premier semestre de 2015. L'absence de véritables tendances récessives apporte néanmoins une note positive. Pour autant que l'économie mondiale puisse continuer sur sa lancée, celle d'une croissance modérée, le Groupe d'experts de la Confédération table sur une légère accélération de la croissance en 2016. L'économie suisse connaîtrait alors, deux années durant, une croissance bien au-dessous de son potentiel.

Economie mondiale et cadre monétaire

Economie mondiale

L'économie mondiale a légèrement progressé au cours du premier semestre. Tandis que la zone euro a poursuivi sa lente reprise au cours des derniers trimestres et qu'une accélération de la croissance se profile aux Etats-Unis, certains grands pays émergents ont encore perdu de leur dynamisme.

Cadre monétaire

Début septembre, le franc a atteint son niveau le plus faible par rapport à l'euro depuis l'abandon du cours plancher. Au cours des derniers mois, les marchés financiers ont fait preuve d'une forte volatilité, notamment en raison de la hausse attendue des taux d'intérêt aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

Situation de l'économie suisse

Produit intérieur brut

Le choc du franc fort a considérablement freiné la performance économique de la Suisse pendant le 1 er semestre. Après un 1er trimestre légèrement négatif (-0.2%), le PIB n'a progressé que de 0.2% au 2 trimestre.

Production

Au 2^{ème} trimestre, le franc fort a pesé lourdement sur les secteurs sensibles à la variation des taux de change. Mais les secteurs axés essentiellement sur le marché intérieur ou qui sont proches de l'Etat continuent d'étayer la conjoncture.

Dépenses

L'évolution positive de la demande intérieure a soutenu l'économie suisse au 2^{eme} trimestre. Les dépenses de consommation ainsi que les investissements dans la construction et les biens d'équipement ont livré des contributions positives. A l'inverse, le commerce extérieur a livré une contribution négative à la croissance.

Marché du travail

Au 2^{ème} trimestre 2015, l'emploi a encore augmenté dans le secteur tertiaire, tandis qu'il a légèrement reculé dans l'industrie. Les indicateurs avancés pointent vers un ralentissement de la croissance de l'emploi.

Prix

L'indice suisse des prix à la consommation est en recul depuis le début de l'année, en raison de la forte baisse des prix du pétrole et de l'énergie ainsi que de l'appréciation du franc suisse en janvier.

Prévisions conjoncturelles

Conditions générales

L'économie mondiale n'a que légèrement progressé au premier semestre 2015. Les pays industrialisés ont poursuivi leur timide reprise tandis que de nombreuses économies émergentes ont perdu de leur dynamisme.

Prévisions

Le Groupe d'experts prévoit une croissance de l'économie suisse encore timide au second semestre et une légère reprise dans le courant de l'année 2016. La croissance du PIB devrait passer de 0.9% en 2015 à 1.5% en 2016.

Risques

Les risques liés à l'économie mondiale ont quelque peu augmenté ces derniers mois en raison du ralentissement observé dans les pays émergents. Un risque latent continue également de peser sur la zone euro, malgré l'accalmie dont elle profite actuellement. Quant à l'économie suisse, elle a déjà fait preuve d'une certaine résilience durant le premier semestre.

Source : SECO, Direction de la Politique économique, "Tendances conjoncturelles, automne 2015", p.1

Comme relevé par la presse et les revues économiques spécialisées, la croissance mondiale marque le pas et le franc pèse encore sur la conjoncture suisse.

• Le taux de croissance du PIB envisagée par le KOF (Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zürich) pour 2015 est de 0.4% et constitue le taux le plus faible parmi les principaux instituts de calcul. En revanche, le taux de croissance prévu pour 2016 se situe en moyenne à 1.3%.

- Le taux de chômage du canton (2.7%) reste très bas et dans des proportions raisonnables.
- Les prévisions du renchérissement de l'Office fédéral de la statistique (OFS), publiées en septembre, relatives à l'indice des prix à la consommation (IPC), sont estimées à -1.1% pour 2015 et à +0.1% pour 2016.

3.2 Synthèse des autres modifications législatives et financières importantes

3.2.1 Objectifs de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

Les objectifs de la troisième réforme de l'imposition des entreprises sont complexes et parfois contradictoires. Il n'existe pas de solutions simples.

En Suisse, il existe environ 24'000 sociétés à statuts spéciaux au niveau cantonal, c'est-à-dire société holding, société de domicile et mixtes qui génèrent à elles seules le 50% des recettes de l'impôt sur le bénéfice au niveau fédéral, soit près de CHF 4 milliards (les cantons conservent 17% de ces recettes). Pour les cantons et les communes, l'impôt sur le bénéfice s'élève à environ 2 milliards, soit environ 20% des recettes totales de l'impôt sur le bénéfice. Il ne faut également pas oublier les 150'000 employés qui sont imposés sur le revenu dans tous les cantons de Suisse. Les revenus de ces sociétés profitent également aux cantons à faible potentiel de ressources (par le biais des versements compensatoires – péréquation intercantonale).

L'abolition pure et dure des statuts spéciaux garantirait l'acceptation du milieu politique européen et mondial mais en contrepartie, la Suisse perdrait sa compétitivité fiscale. Si les autorités politiques acceptaient l'abolition de tous les statuts dit « particuliers », l'incidence sur la charge fiscale de ces entreprises augmenterait d'environ 5 milliards.

Pour compenser l'abandon des statuts particuliers, la Confédération ainsi que les cantons ont pris une orientation fiscale suivante :

- créer des licences box acceptées au niveau international; les cantons pourront alors accorder des déductions plus élevées en faveur de la recherche et du développement, cela afin de soutenir la comparaison au niveau international où les taux d'imposition sont moins élevés;
- déduire des intérêts sur les fonds propres ;
- abaisser les taux d'impôts cantonaux ;
- supprimer le droit de timbre d'émission sur le capital propre et amener une réglementation détaillée sur la déclaration des réserves latentes.

De plus, la Confédération soutiendra les cantons et les communes par une hausse de la part cantonale à l'impôt fédéral direct soit de 17% à 20.5%. Cette mesure devrait permettre aux cantons de toucher environ CHF 0.8 milliard de plus par année. Toutefois le montant définitif dépendra du montant effectif de l'impôt fédéral direct pour les années 2019 et suivantes.

Pour la Ville de Fribourg, actuellement le taux d'imposition cumulé (fédéral, cantonal et communal) des personnes morales est de 23.6%. Les discours politiques parlent d'un taux unique en dessous de 15% (taux tout compris).

Le gouvernement du canton de Fribourg n'a pas encore défini le taux unique qu'il va appliquer. Selon des informations officieuses, il devrait se situer en dessous de 15%. Pour la Ville de Fribourg, le taux d'imposition cumulé (fédéral, cantonal et communal) se situe actuellement à 23.6%. Tant que les détails des mesures ne sont pas connus, il est très difficile d'évaluer les conséquences financières de cette réforme pour la Ville. Néanmoins, il convient de relever que cette réforme ne sera vraisemblablement pas mise en œuvre avant 2019, son impact sur les finances de la Ville ne se fera sentir qu'à partir de ce moment-là.

3.2.2 Réflexion sur les mesures structurelles et d'économies de l'Etat de Fribourg

Le 7 mai 2013, le Conseil d'Etat présentait un catalogue de mesures permettant à l'Etat d'économiser par rapport à son plan financier un montant de CHF 114.4 millions en 2014, CHF 143.8 millions en 2015 et CHF 177.6 millions en 2016. Les mesures proposées touchent toutes les entités (contribuables, communes, associations, parents, etc.) ayant des rapports avec l'Etat. Dans son message, le Conseil d'Etat annonçait que l'incidence pour l'ensemble des communes était positive de CHF 3 millions en 2014, CHF 9.9 millions en 2015 et CHF 17.5 millions en 2016.

Les effets du programme de MSE pour les communes peuvent être positifs ou négatifs selon les mesures et, plus généralement, selon les catégories dans lesquelles elles ont été classées. Ils devraient toutefois au total être favorables, avec des gains nets estimés pour les communes dans leur ensemble à environ CHF 30 millions sur l'ensemble de la période d'application des MSE (2014-2016).

Un groupe de travail, placé sous la présidence de la Direction des finances (DFin) et composé de représentants de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), du Service des communes (Scom) et de l'Administration des finances (AFin) a émis ses premiers constats durant le printemps 2015, effectués sur la base de l'analyse des comptes 2014. Le premier bilan intermédiaire qui peut être établi pour les communes dans leur ensemble a été effectué par l'AFin durant l'été 2015. Les résultats de ce bilan devront être confrontés à ceux des bilans 2015 et 2016. La base légale prévoit qu'aucune décision quant à d'éventuelles mesures de correction ne sera prise avant 2017.

Il sera dès lors nécessaire de procéder à l'estimation des incidences des MSE par commune. Le Conseil communal restera vigilant quant aux incidences particulières à la Ville de Fribourg, puisque à ce stade l'effet est négatif de CHF 1.5 million sur les comptes 2014 et en prévision négative pour les années 2015 et 2016.

En effet, les premières estimations démontrent que l'ensemble des mesures influençant de manière directe la Ville de Fribourg arrivent à une charge supplémentaire de l'ordre de CHF 250'000.00 dans le budget 2014. Les mesures les plus pénalisantes pour la Ville sont la réduction des subventions pour le trafic d'agglomération ainsi que la réduction du subventionnement des primes d'assurance maladie. Les charges indirectes liées à toutes les mesures d'économie imposées par l'Etat ne sont pas calculables en l'état mais auront vraisemblablement à terme des conséquences négatives pour la Ville de Fribourg, ainsi que pour toutes les communes.

3.2.3 Réflexions sur l'augmentation du taux d'impôt

Le plan directeur des infrastructures scolaires, adopté par le Conseil communal le 27 août 2013 présentait les charges de fonctionnement supplémentaires et les besoins en investissement, soit liées aux exigences légales, soit à l'augmentation du nombre d'élèves. Le résultat des comptes 2014 ainsi que le plan financier 2016-2020 confirment le besoin de cette augmentation d'impôts.

Cette hausse a notamment permis de faire passer la limite d'amortissements de CHF 7.6 millions à CHF 10 millions, la différence ne devant être octroyée qu'à l'amortissement des nouvelles infrastructures scolaires. Le tableau du plan des amortissements à la page 15, présente cette distinction.

Néanmoins, l'effet total du résultat de l'augmentation du coefficient d'impôt ne pourra être évalué qu'à partir du calcul du rendement de l'impôt établi avec le Service cantonal des contributions en automne 2016 pour l'année 2014.

3.3 Critères des charges

		Croissance retenue pour 2016 à 2020
30	Charges du personnel	1.5 %
<mark>31</mark>	Biens, Services et Marchandises	1.4 %
<mark>32</mark>	Intérêts passifs sans STEP	Effective
33	Amortissements totaux	Effectif selon les investissements retenus
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	3.50 %
36	Subventions accordées	2.00 %

(voir point 2.1 en page 2)

3.3.1 Charges du personnel : rubrique 30

Depuis plusieurs années, le Conseil communal s'est donné comme règle, une croissance ordinaire des charges du personnel limitée à 1.5 % par année. Une telle croissance représente un montant annuel d'environ CHF 850'000.00. En raison notamment de l'augmentation des prestations fournies par l'administration, ce montant a cependant été dépassé au budget 2016. Cela dit, l'évolution de 1.5% est retenue pour la planification financière des années à venir.

3.3.2 Biens services et marchandises : rubrique 31

Cette rubrique a enregistré dès 2008 les premiers frais liés à la remise en état de la décharge de la Pila. Le montant demandé pour ces charges fluctue de manière importante passant de CHF 0.5 million à CHF 2 millions selon l'année. Au budget 2015, ces frais sont couverts par une reprise comptable apparaissant en recette sous la rubrique 48 "prélèvement à la réserve". De plus, en 2011, un montant CHF 2.7 millions a été attribué à la rubrique 319 "débiteurs irrécouvrables". Toutes ces fluctuations de charges des exercices passés ne permettent pas de tirer un enseignement très pertinent pour une projection quinquennale.

Compte tenu d'un taux d'inflation bas et des finances difficiles pour la Ville de Fribourg, le Conseil communal maintient, pour les années 2016 à 2020, son objectif maximum de 1.4% d'augmentation de cette rubrique.

3.3.3 Intérêts passifs : rubrique 32

Le tableau qui récapitule les charges et les produits futurs tient compte du besoin de trésorerie en fonction de la marge d'autofinancement et des investissements prévus selon le schéma suivant :

Amortissements totaux prévus

- +/- Bénéfice prévu/Déficit prévu
- +/- Mouvements aux réserves
- Marge d'autofinancement
- Investissements prévus
- Besoin en capitaux

Les nouveaux intérêts sont calculés à 1.8% pour 2016 et évoluent sur la période de planification selon l'augmentation prévisible des taux d'intérêts, sur les besoins en capitaux et reportés sur l'année suivante.

Compte tenu des besoins en investissements, l'augmentation de la dette, notamment en raison des infrastructures scolaires, va entraîner une augmentation des intérêts passifs de l'ordre de CHF 2.2 millions de francs en 2020 par rapport à 2016 sans tenir compte des intérêts liés à la STEP.

Les charges de la rubrique 32 "Intérêts passifs" diminuent de CHF 0.2 million en raison de la réduction importante de la dette en 2009, ainsi qu'au renouvellement d'emprunts à des taux historiquement bas.

Cette diminution est aussi le fruit de la politique du Conseil communal du blocage des amortissements à CHF 7.6 millions par année (sans la STEP et Châtillon) jusqu'en 2014 et à CHF 10 millions dès 2015. Entre 2005 et 2014, le coût de la dette est passé de CHF 6.7 millions à CHF 3.3 millions, ce qui démontre une gestion rigoureuse des emprunts.

Dans le cadre du Projet d'Agglomération de deuxième génération (PA2), ainsi que celui de troisième génération (PA3), différentes mesures touchant la Ville de Fribourg ont été intégrées dans le plan d'investissement propre à la Commune. Les participations de la Confédération, de l'Agglo et les subventions ont été estimées afin que le montant net à la charge de la de la Ville soit intégré dans le plan des amortissements.

3.3.4 Amortissements : rubrique 33

Pour permettre une vue d'ensemble, tous les amortissements qui doivent être effectués ces prochaines années ont été répertoriés.

Le tableau ci-dessous intègre tous les amortissements des investissements votés par le Conseil général jusqu'au 30 septembre 2015. On remarquera également que la limite des amortissements est passée de 7.6 à CHF 10 millions dès 2015, en raison de l'augmentation en besoins d'infrastructures scolaires et dont l'augmentation est absorbée par une partie de l'augmentation du taux d'impôt.

	Budget		Planific	cation	
Amortissements en millions de CHF	2016	2017	2018	2019	2020
Amortissements totaux hors CPPVF (amort. financier)	14.4	11.6	11.3	12.2	13.5
./. Amortissements STEP	4.1	0.3	0.1	0.1	0.1
./. Amortissements Châtillon	1.4	1.4	0.6	0.9	0.9
= Amortissements sans CPPVF, STEP et Châtillon (1)	8.9	9.9	10.6	11.2	12.5
./. Amortissements des écoles (2)	2.0	2.3	2.6	2.7	3.6
= Amortissements sans CPPVF, STEP, Châtillon et écoles (3)	6.9	7.6	7.9	8.5	8.9
Gestion des plafonds d'amortissement (écart positif = dépassement du plafond)					
Plafond d'amortissement hors CPPVF, STEP, Châtillon (1)	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,					10.0
= Ecart total	-1.1	-0.1	0.6	1.2	2.5
- Dont plafond d'amortissement des écoles (2)	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
= Ecart écoles	-0.4	-0.1	0.2	0.3	1.2
- Dont plafond d'amortissement hors CPPVF, STEP, Châtillon et écoles (3)	7.6	7.6	7.6	7.6	7.6
= Ecart hors écoles	- 0.7	0.0	0.3	0.9	1.3
= Ecart nors ecoles	-0.7	0.0	0.3	0.9	1.3

Le plan d'investissement actualisé (2016-2020) remis en annexe permet de voir l'ordre de priorité décidé par le Conseil communal. Ce dernier constate que les amortissements liés aux besoins en investissements sont en constante augmentation. Le dépassement des CHF 7.6 millions se ressent dès 2018 et il en est de même pour le dépassement des CHF 2.4 millions d'amortissements supplémentaires octroyés au besoin accru d'infrastructures scolaires.

3.3.5 Remboursements et participations à des collectivités publiques : rubrique 35

L'évolution des participations communales au financement des tâches publiques n'a pas été remise à jour par le Service des communes depuis septembre 2014. L'année 2019 n'était déjà pas présentée parce que, contrairement au plan financier communal, le plan financier de l'Etat est établi jusqu'à la fin de la législature, soit 2016. De plus, les incidences financières des projets futurs sont communiquées lorsque le projet est décidé par le Grand Conseil. Ainsi le Programme gouvernemental et le plan financier de la législature 2012-2016 ont été arrêtés et publiés par le Conseil d'Etat en 2012 ; en 2014, pour évaluer les effets des mesures d'économies, le plan financier a été prolongé de deux ans, soit jusqu'en 2018.

De ce fait, le taux de croissance retenu par le Conseil communal est de 3.50% pour les années 2016 à 2020. Ces pourcentages sont dictés par l'évolution moyenne de ces charges sur les cinq dernières années. Ce taux

est plus élevé que celui des dix dernières années mais maintient une certaine prudence quant aux effets des mesures structurelles du Conseil d'Etat.

Il faut ajouter à ces montants, les charges intercommunales liées à l'Agglo qui vont augmenter de manière substantielle en raison des projets d'agglomération 2 et 3 (PA2 et PA3). Environ 50% des amortissements et des frais financiers induits de ces nouvelles charges seront supportés par la Ville de Fribourg mais répartis sur la durée de vies des investissements, selon le taux d'amortissement appliqué.

Le taux de croissance de 3.50% appliqué à cette rubrique intègre également les futures charges liées au Réseau Santé Sarine, qui réunit l'ACSMS, la Fondation de l'aide et des soins à domicile de la Sarine (FASDS), la commission des indemnités forfaitaires (IF), la CODEMS et le SAS. C'est dans cette rubrique que se trouveront les effets financiers de l'introduction de Senior + et dont la Ville en supporte une bonne partie.

3.3.6 Subventions accordées : rubrique 36

En 2010 par rapport à 2009, selon l'explication au point 2.1.1, cette rubrique a diminué de CHF 6.8 millions à cause des transferts de compte vers l'Agglomération. Pour 2011, cette rubrique a augmenté de CHF 5.1 millions, montant global de la nouvelle péréquation intercommunale selon l'explication de la page 4.

Les fluctuations de cette rubrique émanent de divers facteurs : changements liés à des transferts de comptes vers l'Agglomération, 4^{ème} révision partielle de la LACI entrée en vigueur en 2011, aide sociale qui représente le 40% de la rubrique. Par conséquent, le Conseil communal retient un taux de croissance de 2%, correspondant à la moyenne des cinq dernières années.

3.4 Critères des revenus

		Croissance optimiste 2014-2017 %	Croissance moyenne 2014-2017 %	Croissance pessimiste 2014-2017 %
40	Revenus	2.5	2.1	1.8
42	Revenus des biens	1.50	1.50	1.50
<mark>43</mark>	Contributions, émoluments, taxes, ventes	2.00	2.00	2.00
<mark>45</mark>	Remboursements et participations à des collectivités publiques	1.00	1.00	1.00

3.4.1 Revenus 40

A l'instar de la rubrique 35, le Service des communes, sur la base des prévisions de croissance transmises par le Service cantonal des contributions n'a également pas établi la mise à jour des données fournies en septembre 2014, pour les recettes fiscales de 2016 à 2019.

Les tendances étant moins favorables que lors de l'établissement du plan financier 2015-2019, les taux repris dans les différents scénarios sont plus bas. Pour le plan 2016-2020, le Conseil communal prend un taux de croissance pour le scénario optimiste de 2.5%. Pour permettre une comparaison entre différents scénarii, un taux moyen de 2.1% et un taux pessimiste de 1.8% sont présentés.

3.4.2 Revenus des biens 42

Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'une analyse spécifique. Le taux de 1.50% retenu par le Conseil communal correspond à un taux inférieur à la moyenne des 10 dernières années. Il reste alors prudent dans l'évolution de cette catégorie de revenus, qui est essentiellement alimentée par les contrats de bail et les droits de superficie.

3.4.3 Contributions, émoluments, taxes, ventes 43

Cette rubrique comptable regroupant des revenus provenant de différentes sources financières internes (déchets, Châtillon, amendes d'ordre), mais aussi de sources externes (assurances sociales), est très volatile. Dans un souci de comparabilité des budgets par rapport aux autres, les résultats extraordinaires des années passées ont été neutralisés. L'évolution constatée selon les 3 méthodes retenues est le résultat de fortes hausses et aussi de fortes baisses.

Tenant compte de l'augmentation constatée de 3.5% de la population les trois dernières années, ainsi que du renchérissement futur, le Conseil communal a tenu compte d'une augmentation de 2% pour cette rubrique sur les années 2016 à 2020.

3.4.4 Remboursements de collectivités publiques 45

Le Conseil communal a retenu une augmentation moyenne de cette rubrique de 1% pour les cinq prochaines années. En effet, la corrélation est très forte entre cette rubrique et la rubrique de dépenses "Subventions accordées" qui comptabilise les aides sociales distribuées. Comme le Canton participe à hauteur de 40% aux frais d'entretien, il est probable que ces deux rubriques évoluent de manière linéaire, à la hausse comme à la baisse. Les frais de fonctionnement de l'aide sociale de la Ville de Fribourg sont toujours totalement à sa charge.

4. Evolution des budgets selon les critères retenus

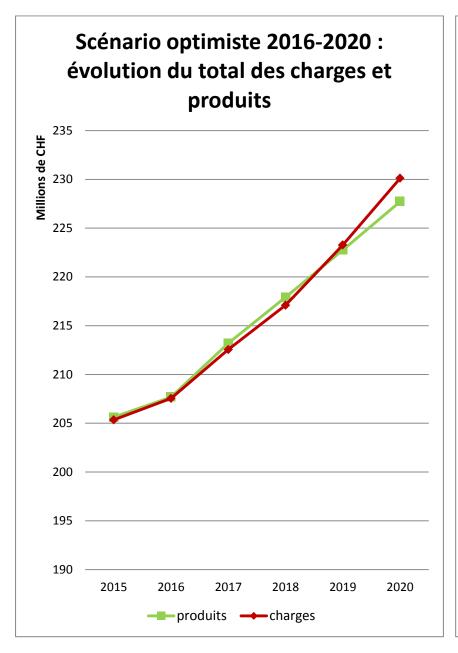
Sur la base de l'évolution des charges et produits des dix dernières années, du contexte socio-économique et des critères de charges et de produits retenus par le Conseil communal, les trois sections suivantes définissent les marges nettes d'autofinancement ou à contrario les excédents de charges, respectivement selon la variante optimiste, puis selon la variante moyenne et pour terminer la pessimiste. Les tableaux de synthèse sont suivis des graphiques traçant l'évolution de la marge nette d'autofinancement (MNA) et de la dette brute par habitant selon la variante appliquée. L'évolution des dettes nettes par habitant, selon les variantes proposées, est finalement mise en comparaison dans un graphique.

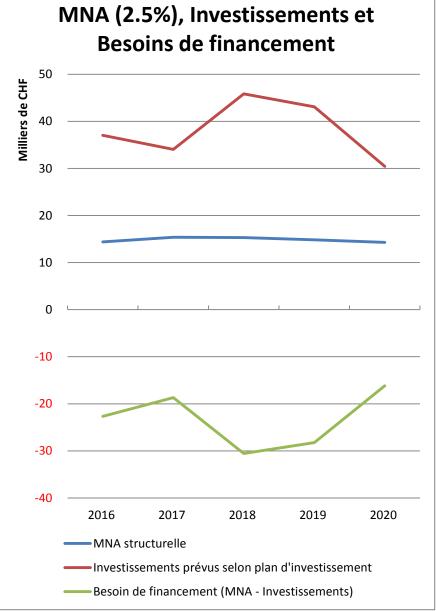
Les projections s'établissent à partir du budget 2016 selon les variations retenues. Les comptes 2014, et le budget 2015 sont chiffrés dans les premières colonnes comme éléments de comparaison. Tous les chiffres sont exprimés en milliers de francs.

4.1 <u>Scénario optimiste : Evolution des budgets avec 2.5% d'augmentation des impôts</u>

en milliers de CHF

Compte	Désignation	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016	% augment.	projection 2017	projection 2018	projection 2019	projection 2020
30	Charges de personnel	-55 879	-56 462	-58 212	1.50%	-59 085	-59 971	-60 871	-61 784
31	Biens services & marchandises	-28 907	-29 197	-29 609	1.40%	-30 024	-30 444	-30 870	-31 302
32	Intérêts passifs, sans STEP et caisse de pensions	-3 298	-3 365	-3 156	selon besoin trésorerie	-3 364	-3 723	-4 475	-5 312
	Prêt caisse pension intérêts et amortissements	-2 505	-2 505	-2 505		-2 505	-2 505	-2 505	-2 505
33	Amortissements sans Châtillon, Step et caisse de pensions	-8 935	-7 590	-9 439	réel	-9 937	-10 427	-11 047	-12 379
33	Amortissements Châtillon	-1 501	-1 146	-1 409		-1 389	-649	-900	-900
35	Rembts et participation collectivités publiques	-65 097	-67 594	-66 615	3.50%	-68 947	-71 360	-73 857	-76 442
36	Subventions accordées	-35 204	-36 072	-35 079	2.00%	-35 781	-36 496	-37 226	-37 971
38	Attributions aux réserves	-2 859	-1 419	-1 519	0.00%	-1 519	-1 519	-1 519	-1 519
	Total des charges	-204 184	-205 350	-207 543		-212 550	-217 095	-223 271	-230 115
40	Impôts	137 429	138 905	140 708	2.50%	144 526	148 139	151 842	155 638
41	Patentes, Concessions	318	326	326	0.50%	328	329	331	333
42	Revenus des biens	8 156	8 112	7 949	1.50%	8 068	8 189	8 312	8 437
43	Contributions, Emoluments, Taxes, ventes, sans STEP	37 608	37 367	38 023	2.00%	38 783	39 559	40 350	41 157
44	Parts à des recettes sans affectation	1 669	1 700	1 830	0.00%	1 830	1 830	1 830	1 830
45	Remboursements de collectivités publiques	14 608	14 529	14 729	1.00%	15 476	15 631	15 787	15 945
46	Subventions acquises	2 686	3 056	3 193	2.00%	3 257	3 322	3 388	3 456
48	Prélèvement à la réserve	2 921	1 634	924	0.00%	924	924	924	924
	Total des produits	205 393	205 629	207 682		213 192	217 924	222 765	227 720
	Résultat	1 209	279	139		643	829	-505	-2 394

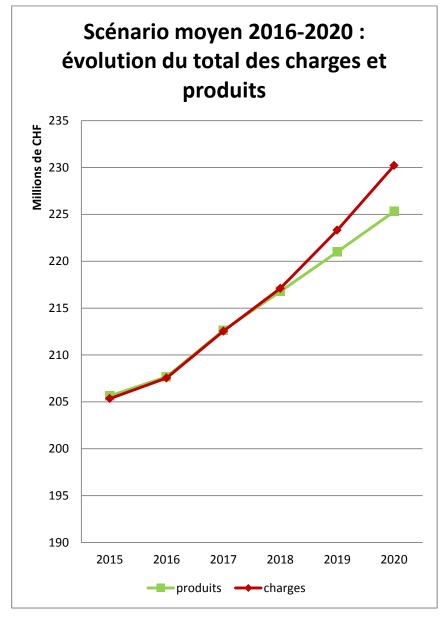


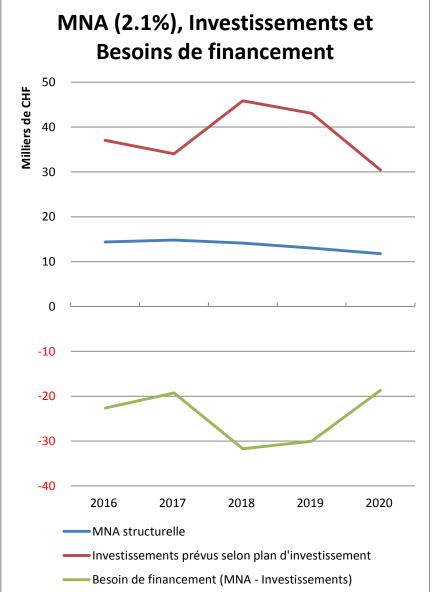


4.2 <u>Scénario moyen : Evolution des budgets avec 2.1% d'augmentation des impôts</u>

en milliers de CHF

				-				en m	
	Désignation	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016	% augment.	projection 2017	projection 2018	projection 2019	projection 2020
		2014	2015	2010		2017	2016	2019	2020
30	Charges de personnel	-55 879	-56 462	-58 212	1.50%	-59 085	-59 971	-60 871	-61 784
31	Biens services & marchandises	-28 907	-29 197	-29 609	1.40%	-30 024	-30 444	-30 870	-31 302
32	Intérêts passifs, sans STEP et caisse de pensions	-3 298	-3 365	-3 156	selon besoin trésorerie	-3 364	-3 735	-4 515	-5 407
	Prêt caisse pension intérêts et amortissements	-2 505	-2 505	-2 505		-2 505	-2 505	-2 505	-2 505
33	Amortissements sans Châtillon, Step, canalisations et caisse de pensions	-8 935	-7 590	-9 439	réel	-9 937	-10 427	-11 047	-12 379
33	Amortissements Châtillon	-1 501	-1 146	-1 409		-1 389	-649	-900	-900
35	Rembts et participation collectivités publiques	-65 097	-67 594	-66 615	3.50%	-68 947	-71 360	-73 857	-76 442
36	Subventions accordées	-35 204	-36 072	-35 079	2.00%	-35 781	-36 496	-37 226	-37 971
38	Attributions aux réserves	-2 859	-1 419	-1 519	0.00%	-1 519	-1 519	-1 519	-1 519
	Charges Totales	-204 184	-205 350	-207 543		-212 550	-217 106	-223 311	-230 209
40	Impôts	137 429	138 905	140 700	2.400/	440.000			
44			138 905	140 708	2.10%	143 963	146 986	150 073	153 224
41	Patentes, Concessions	318	326	326	0.50%	143 963 328	146 986 329	150 073 331	153 224 333
	Patentes, Concessions Revenus des biens								
42		318	326	326	0.50%	328	329	331	333
42	Revenus des biens Contributions, Emoluments, Taxes, ventes, sans	318 8 156	326 8 112	326 7 949	0.50% 1.50%	328 8 068	329 8 189	331 8 312	333 8 437
42 43 44	Revenus des biens Contributions, Emoluments, Taxes, ventes, sans STEP	318 8 156 37 608	326 8 112 37 367	326 7 949 38 023	0.50% 1.50% 2.00%	328 8 068 38 783	329 8 189 39 559	331 8 312 40 350	333 8 437 41 157
42 43 44 45	Revenus des biens Contributions, Emoluments, Taxes, ventes, sans STEP Parts à des recettes sans affectation	318 8 156 37 608 1 669	326 8 112 37 367 1 700	326 7 949 38 023 1 830	0.50% 1.50% 2.00% 0.00%	328 8 068 38 783 1 830	329 8 189 39 559 1 830	331 8 312 40 350 1 830	333 8 437 41 157 1 830
42 43 44 45 46	Revenus des biens Contributions, Emoluments, Taxes, ventes, sans STEP Parts à des recettes sans affectation Remboursements de collectivités publiques	318 8 156 37 608 1 669 14 608	326 8 112 37 367 1 700 14 529	326 7 949 38 023 1 830 14 729	0.50% 1.50% 2.00% 0.00% 1.00%	328 8 068 38 783 1 830 15 476	329 8 189 39 559 1 830 15 631	331 8 312 40 350 1 830 15 787	333 8 437 41 157 1 830 15 945
42 43 44 45 46	Revenus des biens Contributions, Emoluments, Taxes, ventes, sans STEP Parts à des recettes sans affectation Remboursements de collectivités publiques Subventions acquises	318 8 156 37 608 1 669 14 608 2 686	326 8 112 37 367 1 700 14 529 3 056	326 7 949 38 023 1 830 14 729 3 193	0.50% 1.50% 2.00% 0.00% 1.00% 2.00%	328 8 068 38 783 1 830 15 476 3 257	329 8 189 39 559 1 830 15 631 3 322	331 8 312 40 350 1 830 15 787 3 388	333 8 437 41 157 1 830 15 945 3 456

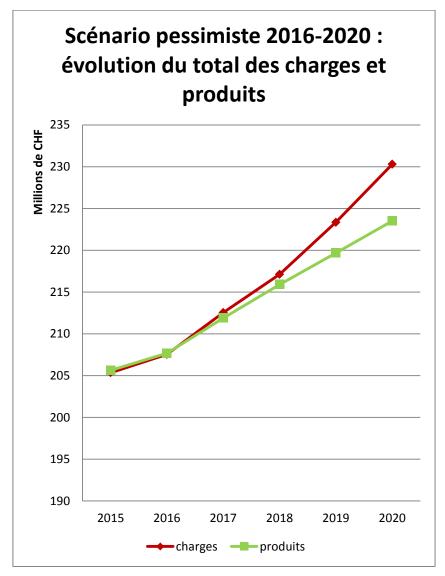


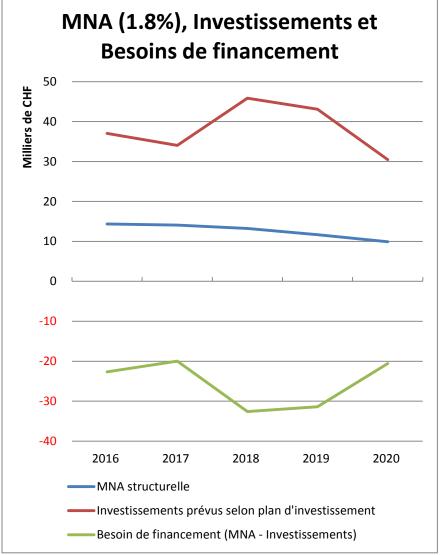


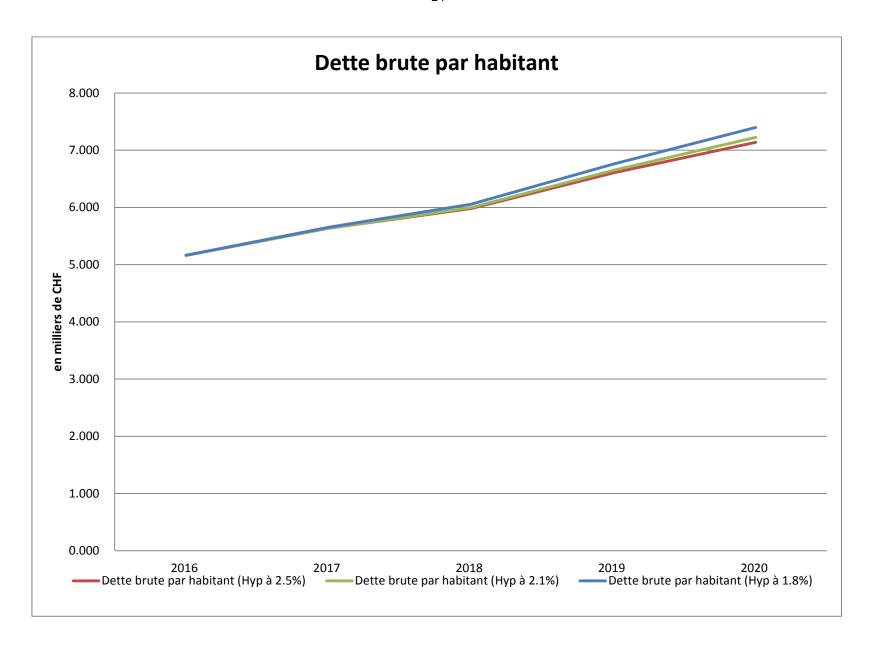
4.3 <u>Scénario pessimiste : Evolution des budgets avec 1.8% d'augmentation des împôts</u>

en milliers de CHF

		_							illiers de CHF
Compte	Désignation	Comptes	Budget	Budget	% augment.	projection	projection	projection	projection
		2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020
30	Charges de personnel	-55 879	-56 462	-58 212	1.50%	-59 085	-59 971	-60 871	-61 784
31	Biens services & marchandises	-28 907	-29 197	-29 609	1.40%	-30 024	-30 444	-30 870	-31 302
					selon besoin				
32	Intérêts passifs, sans STEP et caisse de pensions	-3 298	-3 365	-3 156	trésorerie	-3 364	-3 749	-4 552	-5 484
	Prêt caisse pension intérêts et amortissements	-2 505	-2 505	-2 505		-2 505	-2 505	-2 505	-2 505
	Amortissements sans Châtillon, Step et caisse de								
33	pensions	-8 935	-7 590	-9 439	réel	-9 937	-10 427	-11 047	-12 379
33	Amortissements Châtillon	-1 501	-1 146	-1 409		-1 389	-649	-900	-900
35	Rembts et participation collectivités publiques	-65 097	-67 594	-66 615	3.50%	-68 947	-71 360	-73 857	-76 442
36	Subventions accordées	-35 204	-36 072	-35 079	2.00%	-35 781	-36 496	-37 226	-37 971
38	Attributions aux réserves	-2 859	-1 419	-1 519	0.00%	-1 519	-1 519	-1 519	-1 519
	Total des charges	-204 184	-205 350	-207 543		-212 550	-217 120	-223 348	-230 287
40	Impôts	137 429	138 905	140 708	1.80%	143 241	146 119	148 749	151 427
41	Patentes, Concessions	318	326	326	0.50%	328	329	331	333
42	Revenus des biens	8 156	8 112	7 949	1.50%	8 068	8 189	8 312	8 437
43	contributions, Emoluments, Taxes, ventes	37 608	37 367	38 023	2.00%	38 783	39 559	40 350	41 157
44	Parts à des recettes sans affectation	1 669	1 700	1 830	0.00%	1 830	1 830	1 830	1 830
45	Remboursements de collectivités publiques	14 608	14 529	14 729	1.00%	15 476	15 631	15 787	15 945
46	Subventions acquises	2 686	3 056	3 193	2.00%	3 257	3 322	3 388	3 456
48	Prélèvement à la réserve	2 921	1 634	924	0.00%	924	924	924	924
	Total des Revenus	205 393	205 629	207 682		211 907	215 904	219 672	223 509
	excédent de charges (-) ou de produits (+)	1 209	279	139		-642	-1 217	-3 675	-6 778







5. Conclusion

L'analyse d'une planification quinquennale selon les trois projections du chapitre précédent démontre l'importance du taux de croissance des recettes fiscales pour faire face aux charges futures. Selon le degré d'optimisme de l'évolution de ces recettes fiscales, de 2.5% en passant par 2.1% pour finir à 1.8%, le résultat des budgets futurs dresse une tendance à la baisse pour chacune des projections dès 2019 mais sans pour autant dépasser la limite des 5% des charges structurelles et à partir de laquelle l'augmentation d'impôts est obligatoire. En effet, en considérant le plan des investissements et les charges financières y liées, l'évolution de la population, les tendances conjoncturelles prévisibles, ainsi que les besoins en infrastructures, le scénario moyen dicte une situation d'abord positive puis dégressive et déficitaire.

L'équilibre financier constaté et vérifié grâce à l'augmentation du coefficient d'impôt, stabilise les déficits prévisionnels selon les scénarios tout en maintenant un taux d'impôt identique. Entre 2006 et 2013, le blocage des amortissements à CHF 7.2 millions avait permis à la Commune d'absorber les augmentations importantes des charges liées. En 2014, ce montant est passé à CHF 7.6 millions et à CHF 10 millions en 2016 pour assumer les amortissements des nouvelles infrastructures scolaires.

Le plan financier intègre également toutes les charges liées aux futurs investissements très lourds que la Commune devra consentir ces prochaines années, selon le plan d'investissements ci-annexé. Il faut préciser que plusieurs de ces derniers concernent des mesures du plan d'Agglomération de 2^{ème} et de 3^{ème} génération (PA2 et PA3), qui doivent faire l'objet d'une décision de la Commune de Fribourg pour le PA2, alors que le PA3 est encore à approuver par l'Agglo. En 2018 déjà, le plan montre que l'amortissement sera de CHF 10.5 millions pour atteindre les CHF 12.5 millions dès 2020 intégrant CHF 2.4 millions supplémentaires des amortissements des nouvelles infrastructures scolaires. En corollaire, les besoins de trésorerie pour financer tous ces investissements devraient continuer à augmenter la dette de l'ordre de CHF 20 à CHF 30 millions par année et par conséquent les intérêts passifs.

Il en est de même pour la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), dont les objectifs complexes ne permettent pas une évaluation précises des recettes futures. Le Conseil communal ne manquera pas de rester vigilant et proactif afin d'intégrer les conséquences de cette réforme.

Malgré le côté très aléatoire d'un plan financier, qui constitue une photo des données disponibles à un certain moment, le Conseil communal continuera de manière soutenue à améliorer, à consolider et à maintenir des finances communales saines. Les pistes suivantes seront privilégiées :

- Contenir les charges internes (personnel, biens, services et marchandises) dans les marges des taux retenus;
- Continuer à rechercher des synergies possibles avec d'autres communes ;
- Maintenir l'attractivité économique de la Ville ;
- Continuer d'agir avec d'autres partenaires de sorte que les diminutions fiscales cantonales n'aient plus d'impact direct sur les impôts communaux;
- Maintenir un taux d'amortissement limité à CHF 10 millions en priorisant périodiquement la planification des investissements.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Annexe: plan d'investissements 2016-2020

Plan d'investissements 2016-2020 Annexe au rapport "Plan financier 2016-2020"

		Γ		Investissements / Liquidités 2016-2020 Amortissement							ents 2016-2020			
Libellé	Message Budget 2016	Invest. total à charge de la Ville	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Taux Amort	Amort. 2016	Amort. 2017	Amort. 2018	Amort. 2019	Amort. 2020	
Ecoles		Ville												
Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2016	300'000		300'000					15%	0	45'000	45'000			
Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2017		300'000		300'000				15%	0	0	45'000			
Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2018		300'000			300'000	0501000		15%	0	_	0	45'000		
Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2019		350'000				350'000	0501000	15%	0	-	0	0	52'500	
Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2020 Total Ecoles	300'000	350'000 1'600'000	300'000	300'000	300'000	350'000	350'000 350'000	15%	0	45'000	90'000	135'000	187'500	
Entretien des constructions	300 000	1 000 000	300 000	300 000	300 000	330 000	330 000			43 000	90 000	133 000	107 300	
Changement de la centrale de commande informatique des serres	50'000	50'000	50'000					15%	0	7'500	7'500	7'500	7'500	
Ecole du Schoenberg, changement de moyens production chaleur, centrale CCF	500'000	500'000	500'000					5%	0	25'000	25'000		25'000	
Espaces publics/routiers études et aménagements		80'000		80'000				15%	0	0	12'000			
Heitera : remplacement des fenêtres	350'000		350'000					4%	0		14'000			
Hôpital des Bourgeois, réaffectation auberge de jeunesse	501000	800'000		800'000				3%	0		24'000			
Hôpital des Bourgeois, réaffectation auberge de jeunesse étude	50'000 80'000	50'000 160'000	50'000 80'000	80'000				15%	0	7'500	7'500 8'000			
Site des Neigles, halle no 82 remplacement des portes d'ateliers Site des Neigles, toitures, réfection d'étanchéité	80'000	100'000	80'000	100'000				5% 5%	0	0	5'000			
Foyer St-Louis, remplacement ascenseur (nouveau)	85'000		85'000					15%	0	-	12'750			
Sécurité nouvelles normes incendies, électricité 2016	75'000	75'000	75'000					15%	0		11'250			
Sécurité nouvelles normes incendies, électricité 2017	70000	75'000	, 5 550	75'000				15%	0	0	11'250			
Assainissements énergétiques : système de chauffage 2017		100'000		100'000				10%	0	0	10'000			
Assainissements énergétiques : système de chauffage 2019		100'000				100'000		10%	0	_	0	0	10'000	
Assainissement énergétique : enveloppe 2016	100'000		100'000					10%	0	10'000	10'000	10'000		
Assainissement énergétique : enveloppe 2018		100'000			100'000			10%	0	0	0	10'000	10'000	
Assainissement énergétique : enveloppe 2020		100'000					100'000	10%	0		0	0	0	
Total Entretien des constructions	1'290'000	2'825'000	1'290'000	1'235'000	100'000	100'000	100'000		0	88'000	158'250	168'250	178'250	
Génie civil		0.401000				0.401000		40/	0	0			01000	
Assainissement pavage rue de l'industrie secteur voie industrielle Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement	2'000'000	240'000 8'000'000	2'000'000	1'500'000	1'500'000	240'000 1'500'000	1'500'000	4% 0%	0	0	0	. 0	9'600	
Complément aux mesures d'accompagnement Poya	300'000		300'000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	10%	0	-	30'000	30'000	30'000	
Endiguement berges de la Step	800'000	380'000	800'000					4%	0		15'200			
Loi sur les handicapés (Lhand) - Mise en conformité des arrêts TC 2016	150'000		150'000					10%	0		15'000			
Loi sur les handicapés (Lhand) - Mise en conformité des arrêts TC 2017		150'000		150'000				10%	0		15'000			
Loi sur les handicapés (Lhand) - Mise en conformité des arrêts TC 2018		150'000			150'000			10%	0	0	0	15'000	15'000	
Loi sur les handicapés (Lhand) - Mise en conformité des arrêts TC 2019		150'000				150'000		10%	0	0	0	0	15'000	
Loi sur les handicapés (Lhand) - Mise en conformité des arrêts TC 2020		150'000					150'000	10%	0	·	0	0	0	
Mur Jardin Nussbaumer		100'000		100'000				10%	0	v	10'000			
Place Reyff	300'000		300'000			7501000		7%	0	-:	21'000			
Pont-Saint-Jean assainissement (étude et construction) Station d'épuration traitements des micro-polluants	50'000 400'000	800'000 12'400'000	50'000 400'000		4'000'000	750'000 4'000'000	4'000'000	4% 0%	0		32'000	32'000	32'000	
Véhicules / remplacements 2016	280'000	280'000	280'000		4 000 000	4 000 000	4 000 000	15%	0	-	42'000	42'000	42'000	
Véhicules / remplacements 2017	200 000	240'000	200 000	240'000				15%	0		36'000			
Véhicules / remplacements 2018		290'000			290'000			15%	0	_	0	43'500		
Véhicules / remplacements 2019		330'000				330'000		15%	0	0	0	0	49'500	
Véhicules / remplacements 2020		460'000					460'000	15%	0	0	0	0	0	
Saleuses / remplacement 2018		50'000			50'000			15%	0		0	0	7'500	
Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2016	1'200'000		1'200'000					4%	0		48'000			
Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2017		1'500'000		1'500'000	01000100			4%	0	ŭ	60'000			
Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2018		2'000'000 50'000			2'000'000	50'000		4% 15%	0	-	0	80'000	80'000	
Saleuses / remplacement 2019 Saleuses / remplacement 2017		50'000		50'000		50 000		15% 15%	0	-	<u>0</u> 7'500	7'500	7'500	
Décharge de Châtillon étapes 5 et 6		2'000'000		30 000	2'000'000			0%	0	_	7 500 N	7 500	7 300	
Mur entrée vallée Gottéron	400'000		400'000	, +	2 000 000			10%	0		40'000	40'000	40'000	
Mur des Neigles		220'000	110000	220'000				10%	0		22'000			
Total Génie civil	5'880'000		5'880'000		9'990'000	7'020'000	6'110'000		0		393'700			
Informatique														
Achat outil "Système de contrôle interne" SCI	150'000		150'000					15%	0	22'500	22'500			
Data center : Création du DC 2, mise en place du DRP	470'000		470'000					15%	0		70'500			
Data center : renouvellement d'éléments selon cycle de vie	FOLOCO	620'000	F01000		620'000	4001000		15%	0		0	93'000		
ERP: étude renouvellement équipements (étude puis réalisation)	50'000 70'000		50'000 70'000		400'000	400'000		15% 5%	0		3'500	3'500	127'500	
Fibre optique FriNet 2016 extension + redondance (DC 2) Fibre optique FriNet 2017 extension + redondance	70'000	70'000	70'000	70'000				5% 5%	0		3'500			
Fibre optique FriNet 2018 extension + redondance		70'000		70000	70'000			5%	0	·	3 500	1		
Fibre optique FriNet 2019 extension + redondance		70'000			, 0 000	70'000		5%	0	_	0	0 000	3'500	
Fibre optique FriNet 2020 extension + redondance		70'000		,			70'000		0	_	0	0	0	
Mise en place de la GED	365'000		365'000	480'000	215'000			15%	0		159'000	159'000	159'000	
Téléphonie communication : concept All_IP 2017	620'000	720'000	620'000					20%	0		144'000	144'000		
Total Informatique	1'725'000	4'220'000	1'725'000	650'000	1'305'000	470'000	70'000		0	255'500	403'000	499'500	630'500	
Parcs et promenades - cimetière														
	50'000	50'000	50'000					4%	1 0	2'000	2'000	2'000	2'000	
Cimetière : assainissement, nouveaux secteurs						+		4 Fo/	_	001000	001000	001000	001000	
Cimetière : assainissement, nouveaux secteurs Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules / Remplacement 2016 Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules / Remplacement 2017	220'000		220'000					15% 15%	0		33'000 15'750			

Page 1/3 06.11.2015 Plan d'investissements 2016-2020 Annexe au rapport "Plan financier 2016-2020"

				Investisseme	nents / Liquidités 2016-2020				Amortissements 2016-2020				
Libellé	Message Budget 2016	Invest. total à charge de la Ville	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Taux Amort	Amort. 2016	Amort. 2017	Amort. 2018	Amort. 2019	Amort. 2020
Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules / Remplacement 2018		145'000			145'000			15%	0	0	0	21'750	21'750
Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules / Remplacement 2019		135'000				135'000		15%	0	_	0	0	20'250
Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules / Remplacement 2020	0701000	145'000	0701000	1051000	4.451000	1051000	145'000	15%	0		0	70/500	0
Total Parcs et promenades - cimetière Police et mobilité	270'000	800'000	270'000	105'000	145'000	135'000	145'000		0	35'000	50'750	72'500	92'750
Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" 2016	200'000	200'000	200'000					15%	0	30'000	30'000	30'000	30'000
Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" 2018		100'000			100'000			15%	0	0	0	15'000	15'000
Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" 2020		100'000					100'000	15%	0	0	0	0	0
Camion échelle 1 (1992) (1.3 M - subv. ECAB de 75%)		325'000		325'000				5%	0	0	16'250	16'250	16'250
Mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines		200'000		100'000		100'000		30%	0	0	10'000	10'000	20'000
Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2016	100'000	100'000	100'000					15%	0	15'000	15'000	15'000	15'000
Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2017		100'000		100'000				15%	0	0	15'000	15'000	15'000
Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2018		100'000			100'000			15%	0	0	0	15'000	15'000
Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2019		100'000				100'000		15%	0	0	0	0	15'000
Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2020		100'000					100'000	15%	0	0	0	0	0
Remplacement fourgon PR (1993) - (160'000 subv. ECAB de 40%)		96'000	_		96'000			5%	0	0	0	4'800	
Remplacement Jeep d'intervention (2002) - (120'000 subv. ECAB de 40%)		72'000 80'000			80'000	72'000		5%	0		0	0	3'600
Rénovation des installations de PCI du Jura et Grand-Places PPS - extension réseau d'hydrantes 2018		100'000		100'000	80.000			0% 4%	0		4'000	4'000	4'000
PPS - extension reseau d'hydrantes 2016 PPS - extension réseau d'hydrantes 2020		100'000		100 000		100'000		4%	0	0	4 000	4 000	4'000
Renouvellement d'installations lumineuses 2018		350'000		350'000		100 000		7%	0	0	24'500	24'500	
Renouvellement d'installations lumineuses 2019		100'000		000 000		100'000		7%	0		0	0	7'000
Radars pour installations lumineuses 2016	80'000	80'000	80'000					15%	0	12'000	12'000	12'000	
Radars pour installations lumineuses 2018		80'000			80'000			15%	0	0	0	12'000	12'000
Radars pour installations lumineuses 2020	0001000	80'000	2001000	0751000	4501000	4701000	80'000	15%	0		0	0	0
Total Police et mobilité Sports	380'000	2'563'000	380'000	975'000	456'000	472'000	280'000		0	57'000	126'750	173'550	213'150
Beauregard : Place de Skate Park; revêtement de sol	55'000	55'000	55'000					10%	0	5'500	5'500	5'500	5'500
Changement mât d'éclairage : terrains de sport	100'000	100'000	100'000					7%	0		7'000		
Gîte d'Allières : Revêtement de sol - SAS entrée		220'000		220'000				10%	0	0	22'000	22'000	
Halle omnisports : compléments installation sono		100'000			100'000			15%	0		0	15'000	
Halle omnisports : stores obscurcissants	0	100'000			0		100'000	10%	0	_	0	10'000	
Patinoire : mise en conformité aux exigences de la ligue Patinoires : remplacement de la lisseuse à glace	220'000	5'000'000 220'000	220'000		5'000'000			7% 15%	0		33'000	33'000	350'000 33'000
Piscine du Levant : Assainissement canalisation autour bassin	220 000	60'000	220 000		60'000			7%	0		33 000	4'200	
Piscine du Levant : Chauffage CAD	220'000		220'000		00 000			7%	0		15'400		
Piscine du Levant : Filtration - Traitement	100'000	100'000	100'000					7%	0		7'000	7'000	7'000
Schoenberg : Nouveau terrain de football (sans achat de terrain ni édicule)		2'000'000			2'000'000			10%	0		0	200'000	
Stade de la Motta : norme de sécurité, déplacement bancs de joueurs		60'000				60'000		10%	0		6'000		
StadeSt-Léonard : assainissement infrastructure (part de la Ville) Place du Domino : Terrain extérieur de basketball et skatepark	70'000	2'000'000 70'000	70'000	1'500'000	500'000			3% 10%	0		7'000	60'000 7'000	
Total Sports	765'000		765'000		7'660'000	60'000	100'000		0		102'900		
Urbanisme et architecture	703 000	10 303 000	703 000	1 720 000	7 300 000	00 000	100 000		U	74 300	102 300	332 100	742 100
Extension de la Caserne des pompiers et extension bâtiment police	660'000		1'025'000					3%	0	0	19'821	19'821	19'821
Extension de la Caserne des pompiers pour partie bâtiment police		5'000'000	·	30'000	295'000	340'000	2'170'000		0		0	0	0
Relocalisation des places de parc sur la route de Berne et la route de Bourguillon	100'000	870'000	100'000	200'000	190'000	190'000	190'000		0	_	0	0	0
Parking du Bourg (Grenette) / part de la Ville 28% Centre cantonal de natation, crédit d'étude	60'000	8'030'000	60'000	770'000			2'410'000	7% 15%	0		00,500	22'500	22'500
Total Urbanisme et architecture	150'000 970'000		150'000 1'335'000	1'000'000	485'000	530'000	4'770'000	15%	0	22'500 22'500	22'500 42'321	42'321	
UA Ecoles	370 000	14710710	1 000 000	1 000 000	400 000	555 555	4110000		J	22 000	42 021	42 021	42 021
Ecole de la Neuveville, agrandissement école : étude et réalisation	500'000	4'720'000	500'000		2'120'000	2'100'000		3%	0		0	0	141'600
Ecole du Bourg ; réfection de salle de classes		250'000				250'000		3%	0	0	0	0	7'500
Jura : Ste Agnès : réfection de 8 classes pour le primaire	0.401000	2'030'000	0.401000	010.4010.00	2'030'000			5%	0	0	0	0	0
Ecoles du Schoenberg 1 : construction de 6 pavillons Ecole du Schoenberg 1 et 2 : Etude de faisabilité, mise en concurrence	340'000 580'000	3'380'000 580'000	340'000 580'000	3'040'000				10% 15%	0		338'000	338'000 87'000	
Ecole de la Vignettaz 1 : nouvelle école (2 filières supplémentaires) : étude et réalisation étape 1	2'500'000	25'280'000	300 000	2'576'000	11'337'000	11'367'000		3%	0	0	0	07 000	758'400
CO Jolimont, ancien DOSF à rénover et transformer	190'000		190'000	1'040'000	1133/000	11307000		3% 3%	0	0	36'900	36'900	
Ecole de la Vignettaz : concours	450'000		450'000					15%	0		67'500		
Total UA Ecoles	4'560'000		2'060'000		15'487'000	13'717'000			0				
Agglo PM													
AGGLO 23.4.1 (A PA3) : Réalisation de stations VLS à différents secteurs stratégiques de l'agglomération (2019)		60'000			120'000			15%	0	0	0	9'000	9'000
AGGLO 23.4.1 (A PA3) : Réalisation de stations VLS à différents secteurs stratégiques de l'agglomération (2021)		60'000					120'000	15%	0	0	0	0	0

06.11.2015

Plan d'investissements 2016-2020 Annexe au rapport "Plan financier 2016-2020"

			Investissements / Liquidités 2016-2020 Amortissements 2016-20											
Libellé	Message Budget 2016	Invest. total à charge de la Ville	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Taux Amort	Amort. 2016	Amort. 2017	Amort. 2018	Amort. 2019	Amort. 2020	
AGGLO 23.1.1 (A PA3) :														
Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux gares et									_	_	_			
haltes du réseau ferroviaire (B+R)		250'000			0	500'000	0	10%	0	0	0	0	25'000	
Total Agglo PM		370'000			120'000	500'000	120'000		0	0	0	9'000	34'000	
Agglo GC AGGLO 22.3 (A PA2) :														
Aménagement de bandes cyclables sur la Route de la Fonderie section Est AGGLO 42.1 (A PA2):														
Aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest) Mesures groupées 8'290'000)		1'185'000			1'200'000			10%	0	0	0	118'500	118'500	
AGGLO 11.10 (A PA2) : Réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles		1 100 000								,				
(direction gare)														
AGGLO 42.1 : Mesures groupées 8'290'000 (A)		1'060'188			2'000'000			10%	0	0	0	106'019		
Total Agglo GC		2'245'188			3'200'000				U	0	U	224'519	224'519	
Agglo UA AGGLO 41.1 (Ae PA2) : Réaménagement de la place Notre-Dame	500'000	3'195'022	40'000	502'737		1'672'843	1'510'000	7%	0	0	0	0		
AGGLO 41.1 (AE PA2): Realiteflagement de la place Notie-Dame AGGLO 12.1.1 (A PA3): Aménagement Place Jean Tinguely, de l'av. Tivoli, rue Pierre Kaelin	300 000	1'889'000	40 000	530'000	0	1'676'000	1'576'000	7% 7%	0	0	0	0	1	
AGGLO 12.1.1 (A PA2):		1 009 000	U	330 000	0	1070000	1370000	1 /0	0	0	0	0		
Réaménagement du secteur de la Cathédrale	1'000'000	7'875'987	1'000'000	2'344'000	2'270'000	2'270'000	2'270'000	7%	0	0	0	0	(
AGGLO 41.2.5 (A PA3) :	7 000 000	7 07 0 007	1 000 000	2011000	2270000	2270000	2270000	1 70	Ů	Ŭ	v			
Réaménagement de la place des Ormeaux et de la rue du Pont-Muré	250'000	1'129'261	25'000	239'910		785'670	710'000	7%	0	0	0	0		
AGGLO 41.2.4 (A PA3) :												_		
Liaison verticale entre le Bourg et l'Auge	280'000	1'590'000	220'000	320'000	730'000	710'000	710'000	7%	0	0	0	0	(
AGGLO 44.4 (Ae PA2) :														
Réaménagement de la place du Petit St-Jean		2'765'000			170'000	403'900	1'166'100	7%	0	0	0	0	(
AGGLO 41.3 (A PA3) :														
Réaménagement du secteur de la Grand-Rue		1'234'010			26'187	266'291		7%	0	0	0	0	(
A001 0 44 0 4 (A BA0)														
AGGLO 11.3.1 (A PA3):		417441040				001000	07414.54	70/	_					
Requalification espace marché aux poissons et Pierre Aeby (voir 11.3 PA2 et 11.3.2 dans PA3) AGGLO 12.1 (A PA2) :		1'744'940				32'999	374'154	7%	0	0	0	0	(
Aménagement Place de la Gare avec réorganisation interface TP des bus urbains et de l'avenue de la Gare		1'692'478	0	590'000		1'794'000	1'796'000	7%	0	0	0	0		
AGGLO 12.1.3 (A PA3) :		1 002 170		000 000		1701000	1700000	1 70	Ů	Ŭ	v			
Réaménagement espaces publics sur parking de liaison et Grand-Places	1'000'000	2'415'625	0	995'408		4'416'546	4'422'546	7%	0	0	0	0		
AGGLO 12.1.2 (A PA3) :			_									_		
Aménagement de la rue du Temple et abords		549'750			143'050	896'450		7%	0	0	0	0	(
AGGLO 23.3 (A PA2) :														
Réalisation d'une vélostation à la gare de Fribourg		1'297'941				2'588'616		10%	0	0	0	0	129'794	
AGGLO 12.1.51 (A PA3) :														
Route des Arsenaux PAD ancienne Gare		200'000		76'000		724'000		10%	0	0	0	20'000	20'000	
AGGLO 11.7.21 (A PA3) :									_	_	_		_	
Passage inférieur gare avenue du Midi		1'501'000		605'700		2'644'300	2'526'000	7%	0	0	0	0	(
AGGLO 11.7.22 (A PA3): Passage inférieur émergence Beauregard	80'000	1'711'000	180'000	313'000		1'417'000	1'326'000	7%	_	^	^			
AGGLO 41.9 (A PA2) :	80 000	1711000	180 000	313000		1417000	1 326 000	1%	0	U	U	0		
Aménagement de l'avenue de Beauregard et de la connexion MD vers la Gare		886'157			188'565			7%	0	n	n	١		
Amenagement de l'avende de beadregard et de la connexion ivib vers la care		000 137			100 303			1 /0	0	0	0	0		
AGGLO 41.6 (A PA2) :														
Réaménagement passage Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extremités (MD)		1'826'207						7%	0	0	0	0		
AGGLO 112 (A PA3) :														
Parc naturel périurbain fluvial de la Sarine et de ses affluents, nouveau parc d'agglomération														
(code ARE: 2196.2.153). Etude et travaux de renaturation et revitalisation. Périmètre : Maigrauge														
- STEP		580'000	0			250'000	800'000	4%	0	0	0	0	(
AGGLO 119 (Ae PA3):														
Fribourg (ou)vert : réalisation des projets issus du concours de projets paysagers, artistiques et									1					
récréatifs pour une manifetation éphémère, en collaboration avec l'Agglo (projet-modèle ARE									1					
Espaces Ouverts Fribourg)	120'000		120'000	200'000	1'648'000			5%	0	0	0	24'200		
Total Agglo UA	3'230'000		1'585'000	6'716'755	5'175'802				0	0	0	44'200		
Total général	19'370'000	144'466'276	15'590'000	23'117'755	44'423'802	45'902'615	31'231'800		0	888'600	1'810'071	2'822'540	4'569'784	
Asserting and a disk and a second CTED. Obligation of Original and a second									0/070/450	010001405	0170714 44	010701050	71050100	
Amortissements déjà votés sans STEP, Châtillon et Caisse de prévoyance Total des amortissements									8'879'450 8'879'450	9'032'495 9'921'095	8'767'141 10'577'212	8'372'050 11'194'590		
	6								10'000'000	10'000'000	10'000'000			
lafond d'amortissement fixé par le Conseil communal dans son programme de législature 2011-201														

06.11.2015